

QUELQUES NOTIONS :

Cas suspect ou possible : toute personne ayant ou non été en contact à risque avec un cas confirmé dans les 14 jours précédant l'apparition des symptômes, présentant des signes cliniques évocateurs de COVID-19 et en attente d'un test de dépistage.

Cas probable : toute personne présentant des symptômes évocateurs de COVID-19 ou des signes visibles en radiologie.

Cas confirmé ou avéré : toute personne, symptomatique ou non, avec un résultat positif au COVID-19, obtenu par test RT-PCR, RT-LAMP, par test antigénique ou sérologique.

Cas contact à risque : La personne contact à risque est une personne exposée au COVID-19 en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact :

- Ayant partagé le **même lieu de vie** que le cas confirmé ou probable ;
- Ayant eu un **contact direct** avec un cas, **en face à face, à moins d'1 mètre**, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades).
- Ayant prodigué ou reçu des **actes d'hygiène ou de soins** ;
- Ayant partagé un **espace confiné** (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) **pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h** avec un cas ou, étant resté en **face à face** avec un cas durant plusieurs épisodes de **toux ou d'éternuement**.

Cas contact à risque négligeable :

- tout contact qui se fait avec des **mesures de protection efficaces** pendant toute la durée du contact :
 - présence d'hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ;
 - **port de masque** chirurgical ou FFP2 ou grand public en tissu catégorie 1 fabriqué selon la norme AFNOR ou masque grand public en tissu réutilisable possédant une fenêtre transparente homologué par la Direction Générale de l'Armement, porté **par le cas ou le contact** ;
 - **port de masque** grand public en tissu de catégorie 2 ou pour lequel la catégorie AFNOR n'est pas connue, porté **par le cas et le contact** ;
- toutes les autres situations de contact... Exemple : le fait de croiser des personnes dans l'espace public de manière fugace n'est pas considéré comme un cas contact à risque.
- toutes personnes ayant un antécédent d'infection par le COVID-19 confirmé par test RT PCR ou RT LAMP, test antigénique ou sérologique datant de moins de 2 mois.

Nota : Ces définitions ne s'appliquent pas :

- à l'évaluation des contacts à risque d'un professionnel de santé hospitalier survenus dans un contexte de soins, pour lequel une évaluation spécifique doit être réalisée par le médecin du travail et l'équipe opérationnelle d'hygiène.
- à l'évaluation des contacts à risque dans le milieu scolaire. (Cf. Protocole Sanitaire de l'Education Nationale et des avis du HCSP)

Contact Tracing : identification des « personnes contacts à risque » d'un cas confirmé ou probable et son testing. Il existe trois niveaux :

- **1^{er} niveau** : le médecin traitant qui prend en charge le cas est le premier maillon de la chaîne
- **2^{ème} niveau** : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- **3^{ème} niveau** : l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour les situations complexes (cas confirmés dans certains milieux comme les écoles, les établissements de santé ou médico-sociaux, etc.) ou encore les regroupements de cas dans une collectivité (cluster).

QUELQUES NOTIONS :

Cas de la personne co exposée (décret 2021-48 du 20.01.21)

Personne présentant un risque d'infection car au cours d'une période qui ne peut être supérieure à quatorze jours avant le diagnostic du patient zéro, elle s'est trouvée, au même moment que celui-ci, dans le même lieu, rassemblement ou évènement, où les mesures barrières n'ont pu être pleinement respectées, identifiée par le patient zéro comme étant à l'origine possible de sa contamination.

Cas contact à risque ou personne co exposée (décret 2021-48 du 20.01.21):

La personne contact à risque **ou personne co exposée** est une personne exposée au COVID-19 en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact :

- Ayant partagé le même lieu de vie **rassemblement ou évènement** que le cas confirmé ou probable ;
- Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades).
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas ou, étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Cluster : À partir de 3 cas confirmés ou probables dans une période de 7 jours, appartenant à une même communauté ou ayant participé à un même rassemblement dans l'entreprise, il s'agit d'un cluster. Dans ce cas, contacter l'**Agence Régionale de Santé (ARS)** sans délai.